

COMMUNIQUE DE PRESSE

25 juillet 2017

Karine DESROSES,
Présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne,
place son mandat à la présidence de la SIAGI au plus près des problématiques de
financement des petites entreprises.

A l'occasion d'une conférence de presse tenue chez M. Frédéric DEVAUTOUR, artisan poissonnier* garanti par la SIAGI, Karine DESROSES, accompagnée de Bernard STALTER, président de l'APCMA et précédent Président de la SIAGI, a présenté les axes de l'action de la SIAGI au cœur des territoires.

Elue à la Présidence de la SIAGI le 15 mars 2017, Karine DESROSES préfigure une partie du plan stratégique de sa mandature. Comme président de l'APCMA et précédent Président de la SIAGI, Bernard STALTER l'accompagne sur le terrain pour visiter des entreprises artisanales ayant bénéficié du soutien de la SIAGI et de la CMA de la Vienne. Les deux Présidents affichent ainsi leur même volonté de rester à l'écoute du terrain et des besoins concrets des entreprises du secteur.

« Pour que les entreprises puissent se créer, se développer et se transmettre dans de bonnes conditions, il faut qu'elles investissent. De plus en plus, l'investissement s'accompagne de besoins immatériels qu'il s'agisse de dépenses de Recherche et Développement, de charges liées à la transition numérique ou à la prospection de nouveaux marchés. Les entreprises doivent constituer ce fonds de roulement. »

« Or, ajoute la Présidente, il n'est pas toujours aisé de trouver de tels financements, notamment lorsqu'ils sont de petite taille. En donnant sa garantie, la SIAGI intervient utilement auprès des banques pour débloquer les lignes de crédit ».

Le plan stratégique de la SIAGI fera de l'artisanat une cible prioritaire avec une gamme de garanties d'une amplitude élargie en termes de montant minimal, de secteurs d'activité et de financements.

Pour cela, la SIAGI continuera de mutualiser ses opérations avec les autres secteurs de l'économie de proximité. Le modèle de la SIAGI sera adapté de manière à rendre la mise en place d'une garantie plus souple, plus rapide et plus appropriée à la situation de chaque entreprise, chaque projet, chaque porteur, chaque territoire.

En exemple, la Présidente cite la nouvelle garantie dénommée 5/50 applicable à des crédits de petite taille compris entre 5 000 et 50 000 € qui sera testée sur les territoires très prochainement.

Ces crédits garantis concerneront les opérations de création, de développement et de reprise d'entreprise, tous les objets de financements, matériels, immatériels, et le besoin en fonds de roulement (BFR) associé. Ces garanties spécifiques seront adressées à l'artisanat, au commerce, aux professionnels libéraux et aux exploitations agricoles.

« La prise de risque est inhérente à la vie des entrepreneurs ; elle fait également partie intégrante du métier et de l'expertise de la SIAGI. Il convient donc que les entrepreneurs connaissent les intérêts pour eux de l'intervention de la SIAGI : un accès au crédit, la limitation du recours aux garanties personnelles. En partageant le risque avec la banque choisie par l'entreprise, la SIAGI permet un effet de levier sur ses financements. Dans 2 cas sur 3, la SIAGI associe d'autres preneurs de risque au niveau régional, national et européen. »



Conjointe collaboratrice d'un Maître-artisan, pâtissier-chocolatier-glaçier à Montmorillon depuis 2005, Karine DESROSES a succédé à la présidence de la SIAGI à Bernard STALTER, Président de la Chambre de métiers d'Alsace, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat.

* Conférence de presse tenue à la POISSONNERIE & VIVIERS du POITOU, Frédéric DEVAUTOUR, 21 bis, rue de Chaumont 86000 POITIERS.

A propos de la SIAGI

Société de financement agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la SIAGI est une société de caution mutuelle créée en 1966 par les Chambres de métiers et de l'artisanat, qui en sont actionnaires aux côtés des grands réseaux bancaires et de Bpifrance avec laquelle elle a un partenariat historique.

Sa mission est d'apporter aux petites entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles et aux professions libérales une garantie en cas de défaillance de remboursement d'un crédit bancaire. Action concrète et très opérationnelle qui encourage la création, le développement et la transmission d'entreprises, socle du dynamisme économique du pays.

La SIAGI propose deux circuits de garantie : l'un, à l'initiative de la banque, au moment de la demande de crédit, l'autre, à l'initiative de l'entrepreneur en amont de la demande de crédit et en lien avec les réseaux consulaires.

La SIAGI est implantée sur tout le territoire à travers un réseau de 28 antennes et directions régionales. Dans les Outre Mer elle s'appuie sur les Chambres de métiers et de l'artisanat.

La SIAGI a accompagné depuis sa création il y a 50 ans, plus de 350 000 petites entreprises françaises, pour un montant de crédit garanti de 15 milliards d'euros. Elle est n°1 de la garantie du financement de la transmission reprise d'entreprises.

A propos de Frédéric DEVAUTOUR, gérant de la POISSONNERIE & VIVIERS du POITOU

Poissonnier ambulant sur les marchés pendant plus de 20 ans, Frédéric décide en 2013, au moment où il devient Maître-artisan, de créer sa poissonnerie.

Il rencontre alors la Chambre de métiers et de l'artisanat et la SIAGI, et bénéficie d'une co-garantie de crédit Bpifrance/SIAGI qui permet l'aménagement du local, les travaux et l'acquisition du matériel de sa poissonnerie.



Contact presse SIAGI

Anne MOREAU

2, rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 PARIS

01 48 74 57 92 – 06 89 63 23 11

amoreau@siagi.fr



Actualités, réseau, offres de garantie :

www.siagi.com